

L'an deux mil seize, le dix-huit avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le huit avril deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yves HENRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, MARTIN Rémi, VISTE Christian, OLIVIER Stéphane, BERNARD Sonia, DOURNEL Monique, EUSTACHE Gilbert, Fiant Jean, HAMEL Karine, HERTZ Didier, MOUCHEL Jean-Marie et VASTEL Guy.

ABSENTE EXCUSEE : DUPARC Séverine (pouvoir à HENRY Yves).

SECRETAIRE DE SEANCE : Sonia BERNARD

FIXATION DES CRITERES POUR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL DES AGENTS (délibération n° 2016-19)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 février 2016,

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente et respect des délais fixés pour chacune de ces étapes).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les critères suivants qui ont été soumis au Comité Technique et approuvés par ce dernier :

1. Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
2. Les compétences professionnelles et techniques
3. Les qualités relationnelles
4. La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les critères proposés ci-dessus par Monsieur le Maire.

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES **(délibération n° 2016-20)**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015 une convention d'un an avait été signée avec le FDGDON permettant la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles. La participation était de 229 € augmentée de 1.50 € par capture justifiée ou 2.10 € par capture justifiée et éliminée par équarrissage.

Le rapport du FDGDON fait état de plus de 27 000 captures dans la Manche dont 446 sur la Divette en 2015.

Le FDGDON propose une convention pluriannuelle de 3 ans (2016-2018). Le montant annuel de participation est de 252 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les conditions de cette convention et autorise le Maire à signer ladite convention.

ABROGATION DES DISPOSITIONS DE LA DELIBERATION 2016-03 RELATIVE **A LA DELEGATION (délibération n° 2016-21)**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet concernant la délibération 2016-03 relative à la délégation accordée par le Conseil Municipal à la commission « Affaires sociales » pour statuer sur les demandes d'aides sociales facultatives dans la limite de 100 € par foyer.

Monsieur le Sous-Préfet demande l'abrogation de cette disposition, rappelant qu'en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, la commission « affaires sociales » a la faculté de donner des avis sur les dossiers qui lui sont soumis, mais ne peut prendre de décisions telles que l'attribution de secours.

Toutefois, il précise que l'article R123-21 du code de l'action sociale et des familles permet au Conseil Municipal de donner délégation au Maire pour accorder ces secours.

Ainsi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à, d'une part, abroger les dispositions de la délibération 2016-03 relative à la délégation et, d'autre part, à lui accorder une délégation.

Monsieur le Maire précise toutefois qu'il consultera la commission « affaires sociales » pour chaque demande d'aide sociale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Abroge les dispositions de la délibération 2016-03 relative à la délégation accordée par le Conseil Municipal à la commission « Affaires sociales » pour statuer sur les demandes d'aides sociales facultatives
- Accorde à Monsieur le Maire une délégation pour statuer sur les demandes d'aides sociales facultatives dans la limite de 100 € par foyer.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Demande d'éclairage – accès salle du presbytère

Monsieur le Maire fait part d'un courrier d'un administré sollicitant un éclairage au niveau de l'escalier sur le parking de l'église menant à la salle du presbytère. Plusieurs chutes ont été évitées de justesse.

Le Conseil Municipal, conscient de la dangerosité de ces marches en pleine nuit, est favorable à la mise en place d'un éclairage qui pourrait se déclencher à l'aide d'un détecteur de présence. L'Adjoint délégué est chargé d'étudier ce projet.

2. Tags dans les sanitaires publics

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent chargé de l'entretien des sanitaires a constaté en fin de semaine dernière des tags à l'encontre des réfugiés et des émigrés.

Monsieur le Maire en a informé la Gendarmerie qui viendra constater sur place et passera régulièrement pour une surveillance.

3. Arti'Show

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des Arti'Show remerciant la Municipalité de la subvention accordée et informant de l'avancement des travaux que les bénévoles réalisent dans les locaux à l'arrière de la scène.

4. Demande de rectifications sur le compte rendu du Conseil Municipal du 07 mars 2016

Un conseiller municipal a adressé un mail à l'ensemble du Conseil Municipal demandant des rectifications sur deux sujets en affaires diverses du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 mars dernier :

- Sujet n° 7 « Affaires sociales » : remplacement des mots « être écoutées » par « voter »
- Sujet n° 8 « Economie d'énergie » : ajouter « Suite au constat lors de la commission budgétaire d'une augmentation de 50 % des dépenses en électricité soit 8000€ »

Monsieur le Maire précise que toute délibération prise par le Conseil Municipal doit être mentionnée au registre. Les délibérations sont envoyées à la Sous-Préfecture qui les vérifie et les retourne visées. Pour ce qui est des questions diverses, il n'y a aucune obligation légale de les faire paraître dans le compte rendu.

Concernant les rectifications demandées par le conseiller municipal, elles ne peuvent se faire qu'avec l'accord d'une majorité du Conseil Municipal.

Ainsi, s'il y a des demandes de ce genre à toutes les réunions de conseil, Monsieur le Maire informe qu'il ne transcrira plus les affaires diverses dans le compte rendu afin de ne pas passer une partie du temps des réunions à procéder aux corrections.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de maintenir le compte rendu tel qu'il l'a rédigé. Le Conseil Municipal approuve à la majorité.

L'ensemble des Conseillers Municipaux ont ensuite approuvé le compte rendu en signant le registre.

5. Bilan électrique

Monsieur le Maire informe que l'étude du bilan électrique est commencée l'étude. Le conseiller municipal et la secrétaire ont relevé toutes les consommations pour chaque compteur entre 2010 et 2015. Ils ont passé à leur deux une dizaine d'heures.

Reste maintenant à analyser les fluctuations de consommation et étudier les bâtiments où des économies d'énergie pourront être faites.

6. Cabinet médical

L'Adjoint délégué informe que le terrassement à l'arrière du cabinet médical est réalisé ainsi que l'ouverture à l'arrière de l'ancien atelier. Un linteau en granit était prévu sur cette ouverture. Mais les cailloux s'effondraient et un linteau en béton a dû être coulé aussitôt afin de solidifier la structure. En conséquence, il sera techniquement impossible de mettre un volet roulant.

L'entreprise LEDUC a commencé ce jour le mur de soutènement de la passerelle.

7. Barrière salle des fêtes

L'Adjoint délégué signale que la barrière au fond du parking a été retrouvée cassée. Les agents communaux vont essayer de la réparer

8. Demande prolongation « 70 km/h » au carrefour des Bougons

L'Adjoint délégué fait part d'une demande d'un administré souhaitant que la zone limitée à 70 km/h sur la RD 650 au Hameau les Vincents soit prolongée au-delà du carrefour des Bougons afin de faciliter l'insertion des véhicules sur cette voie.

Monsieur le Maire avait déjà fait une demande qui lui avait été refusée. Une nouvelle demande sera présentée à la direction des routes départementales.

9. ACSVT

Les commissions « foot » des 3 communes se sont réunies avec l'ACSVT le 24 mars dernier. Une conseillère municipale de Sideville s'était engagée à faire le compte rendu mais il n'est pas encore parvenu à Virandeville. Toutefois, L'Adjoint délégué donne les grandes lignes :

➤ Le principal sujet concerne le projet des gradins. Toutefois, Monsieur VISTE explique qu'il n'est pas parvenu à obtenir d'études. Il a d'abord consulté l'architecte qui avait créé les vestiaires, ce dernier n'a pas donné suite, tout comme l'architecte qui est en charge du cabinet médical. Monsieur VISTE s'est alors tourné vers un vendeur de matériel de sport, mais il s'avère que le fournisseur ne fabrique plus ce genre d'équipement. L'ACSVT propose de prendre le projet en main.

➤ La lampe a été changée, mais il s'avère que le ballaste est hors d'usage et qu'il ne s'en fabrique plus. Un projecteur neuf va être fourni gracieusement.

➤ Les tubes tenant les filets ont été renforcés après avoir été pliés par le vent.

➤ L'ACSVT demande qu'un anti-mousse soit passé sur les enduits extérieurs des vestiaires.

➤ L'ACSVT souhaiterait également une revalorisation des subventions annuelles attribuées par les 3 communes.

D'autre part, Monsieur le Maire informe que la ville d'Equeurdreville n'aura pas de chapiteau disponible pour un prêt à l'ACSVT les 3 et 4 septembre à l'occasion de ses 40 ans

10. Affaires scolaires

L'Adjoint délégué rend compte de la réunion du Conseil d'Ecole du 24 mars.

L'effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire est de 87 élèves.

Un plan vigilance « attentat » devra être réalisé par la Directrice en partenariat avec la Mairie.

11. Cantine

L'Adjoint délégué rend compte de la réunion de la commission cantine à Teurthéville-Hague.

Vu l'augmentation du coût des denrées alimentaires, il est nécessaire d'augmenter les tarifs

des repas, à savoir : + 0.20 € par repas à charge des parents et + 0.70 € par repas à charge des communes.

Une nouvelle convention sera soumise prochainement au Conseil Municipal.

12. Personnel communal

Madame JENNET a été recrutée pour le remplacement de l'agent en congé de maladie professionnelle.

13. Commune nouvelle

De nombreux conseillers municipaux s'interrogent sur le projet de commune nouvelle.

Est-il possible de se regrouper à quelques communes sans que ce soit au niveau de l'intercommunalité ? Oui, mais la commune nouvelle ne percevra pas la totalité des dotations.

Que devient le personnel communal ? A court terme, chacun reste à son poste, mais à long terme il y aura des réorganisations.

Le Conseil Municipal a l'impression de n'avoir été informé que des avantages mais pas des inconvénients.

14. Voirie

➤ Un conseiller municipal demande que les supports d'illuminations soient enlevés afin d'améliorer le passage notamment des poussettes.

➤ Un conseiller municipal fait part d'une demande d'une personne passant régulièrement aux Taillis. Un riverain de cette voie a commencé des travaux le long de sa propriété et a balisé le chantier en s'octroyant une large emprise sur la berne communale gênant ainsi le croisement des véhicules mais cela dure depuis près de deux ans.

Le Conseil Municipal demande qu'il réduise au minimum le balisage de son chantier.

Monsieur le Maire est chargé de lui adresser un courrier.

15. Réunion d'information sur les migrants

Un conseiller municipal informe que la réunion d'information sur les migrants organisée à la salle des fêtes à Virandeville le 9 avril s'est très bien passée. 70 personnes présentes. Des migrants ont témoigné sur les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

16. Vide grenier

L'Adjoint délégué informe le Conseil Municipal que le vide grenier de l'APEV aura lieu le 15 mai. Il fait appel aux volontaires.

17. Commerces

Un conseiller municipal se réjouit de la reprise de l'épicerie. Il réitère sa demande de panneau à l'entrée du bourg indiquant les commerces.

La séance est levée à 20 h 15